



SOCIÉTÉ ASIATIQUE
PALAIS DE L'INSTITUT
23, quai Conti
75006 Paris
Tel 06 60 51 06 17

societeasiatique@yahoo.fr

La prochaine séance de la **SOCIÉTÉ ASIATIQUE** aura lieu le **15 décembre 2017, à 17h15**

Salon Vuillard de l'Institut de France, 1ère cour
23 Quai Conti, 75006 Paris.

ORDRE DU JOUR

Notice

La vie et l'œuvre de Jean Calmard
par Maria Szuppe

Communications

- Jean-Pierre MAHÉ

Les Gaures et la naissance d'Ibrahim Zer-Ateucht, selon le Capucin Gabriel de Chinon

Surtout connu par le plagiat qu'en fit Tavernier en 1679, le rapport du Père Gabriel de Chinon sur les Gaures, c'est-à-dire les zoroastriens, publié à Lyon en 1671, remonte à ses observations personnelles, de 1652 à 1654, à Ispahan et à Kerman.

Depuis 1608, beaucoup de Gaures logés dans la périphérie d'Ispahan travaillaient à des tâches pénibles. L'attention du P. Gabriel fut d'abord attirée sur eux par des dames arméniennes qui les avaient vu pratiquer un enterrement de chien. Intrigué, le Capucin dissimule son identité, recueille des bribes d'informations, puis se rend à Kerman pour essayer de voir leur Feu sacré.

Ses renseignements sur les livres zoroastriens et sur leur mode d'emploi sont exacts et précis. Le « prophète » dont se réclament les Gaures se nomme Ibrahim Zer-Ateucht, ce qui lui donne une légitimité abrahamique. Ce n'est pas un « conducteur de chameaux », venu d'Asie Centrale, mais le fils d'un Franc. Le récit de sa naissance ressemble à une nativité un peu décalée, puisée aux mêmes sources que les apocryphes sur Abraham et les récits de Matthieu et de Luc sur Jésus. D'autres épisodes du mythe zoroastrien sont nettement reconnaissables, notamment sur l'eschatologie.

Les rites et usages de purification des Gaures choquent le P. Gabriel. Néanmoins, il ne cache pas sa sympathie pour une communauté qui supporte patiemment la pauvreté dans l'espoir d'un paradis autrement plus sublime que celui des autres Iraniens. S'il renonce à leur prêcher l'Évangile, c'est parce qu'ils attendent le début imminent du « Millénaire d'Ormuzd ». Il consigne ses observations à l'intention d'éventuels successeurs.

– Olivier de BERNON,

À propos des tatouages khmers d'Angelina Jolie », femc.efeo@wanadoo.fr

L'attachement bien connu de la star américaine Angelina Jolie pour le Cambodge l'a conduite à effectuer de nombreux séjours dans le royaume qu'elle a découvert en 2001 lors du tournage du film *Lara Croft : Tomb Raider*, et qu'elle a visité à nouveau en 2016 pour diriger le tournage de *First They Killed My Father*, consacré à la funeste période des Khmers Rouges. Mademoiselle Jolie a reçu la nationalité khmère de la part du Gouvernement royal et l'adhésion qui est la sienne à sa nouvelle nationalité es telle qu'elle s'est livrée, corps et âme, à l'une des pratiques traditionnelles les plus originales du pays khmer en se faisant inscrire sur une épaule d'abord, puis sur l'ensemble du dos, des tatouages rituels en forme de *yantra* et de *mantra*. Ce qui fait l'originalité des tatouages khmers, c'est qu'il s'agit de « textes » composés e lettres ou de syllabes isolées constituant des « *paṅtūl* » (/bandaul/), littéralement des « aubiers », c'est-à-dire des formules mnémotechniques qui permettent d'évoquer un texte entier en ne prononçant que quelques syllabes. On se propose ici, après avoir retracé l'histoire de ces tatouages rituels du Cambodge et d'en avoir exposé les règles générales de composition, d'étudier et de comprendre ceux qui ornent le dos de Mademoiselle Jolie.